

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

Qu'on s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames 30 Faits divers 15

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et de droit de modifier le texte, ou de l'annuler.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 DÉCEMBRE

BULLETIN

La discussion qui a eu lieu au commencement de cette semaine à la Chambre, sur le vote du budget, a été d'une très grande importance. La Droite tout entière, ayons-nous dit, a refusé d'approuver la loi de finances, et M. d'Aillières en a donné les raisons. Que réclame-t-elle ? Des économies. Que lui donne la Chambre ? Une augmentation de dépenses. Le budget de 1889 est plus élevé que les précédents, il demande à l'emprunt 600 millions, il n'est pas en équilibre. Le voter serait tromper volontairement le pays.

Le budget a été adopté par 372 voix ; la Droite a voté contre, ou s'est abstenue. M. Rouvier, au nom de la gauche, a lancé l'anathème contre nos amis auxquels il a dit : Vous n'êtes plus des conservateurs, vous êtes et vous resterez de purs révolutionnaires.

Là, ça y est ! Révolutionnaires, vous l'entendez ! Ce mot devient une mortelle injure dans la bouche des républicains. Qui l'eût cru ? M. d'Aillières a eu la bonté de répondre : Nous ne refusons pas de voter le budget, mais votre budget. Nous en avons proposé un autre qui réalisait 300 millions d'économies et vous n'avez même pas daigné le discuter ; vous nous avez exclus de la commission et empêché notre contrôle. C'est ce budget hypocrite que nous refusons de voter.

Le député de la Droite est bien généreux. Au lieu de se défendre, il n'avait qu'à attaquer. M. Rouvier s'écriait avec une indignation feinte : « Le budget refusé, c'est la révolution ! c'est la dette publique qu'on ne paye plus à partir du 1^{er} janvier ; ce sont les fonctionnaires publics qui n'ont plus de traitement, ce sont les écoles fermées, les ministres des cultes sans salaire, ce sont les forces destinées à la défense nationale, la marine et l'armée, qui n'auraient plus de soldes à

partir du 1^{er} janvier. » M. d'Aillières n'avait qu'à répondre :

Comédiens ! Eh quoi ! le refus du budget est l'abomination de la désolation ; alors la gauche n'y a jamais eu recours. Mais le refus du budget, c'est son arme favorite. Faut-il rappeler ce qui se passait, il y a onze ans ? Après les élections d'octobre 1877, le maréchal de Mac-Mahon voulait tenir son serment et gouverner avec un Ministère de Droite, et la Gauche prenait, à l'unanimité, cette décision : Ou un Ministère de gauche, ou pas de budget.

Ceci se passait en décembre 1877. Le Maréchal capitula, il eut bien tort, il se soumit pour ne pas se démettre, ce qui ne l'avance guère, comme on sait. Mais le fait à retenir est celui-ci : la Gauche refusait le budget, elle arrêtait le paiement de la Dette, suspendait les services publics, fermait les écoles, ouvrait les prisons, désorganisait la défense nationale, toutes les horreurs dont M. Rouvier nous trace l'effrayant tableau.

La Gauche était la majorité et son refus entraînait toutes ces conséquences funestes, cependant elle n'hésitait pas.

La Droite n'est qu'une minorité et son refus n'entrave aucun service ; il dégage simplement la responsabilité de nos amis dans le vote d'un budget menteur.

Admettons un instant que les conséquences fussent les mêmes ; ce qui est permis à la Gauche est-il donc interdit à la Droite ? Que signifient ces déclamations furibondes et ces accents indignés d'une vertu qui n'existe pas ? La courtoisie a-t-elle le droit de jeter la boue à l'honnête femme ?

Quand M. Rouvier arriva au pouvoir pour la première fois, son patron, Gambetta, eut des remords, et, pour prévenir l'explosion du mépris public, fut obligé d'invoquer la décadence morale où était tombée la République. « L'ère des bégueuleries est passée », dit-il. On s'en aperçoit.

La Chambre a voté aussi le budget extraordinaire de la guerre. Point de cesse, point de relâche. La veille, elle votait le budget

qui dépasse trois milliards et, dès le lendemain, on lui demande un supplément de 770 millions !

La Chambre prépare ses funérailles et M. Maurice Faure a déposé le rapport sur le mode de scrutin à adopter. Des propositions, rédigées par six députés, demandent le rétablissement du scrutin d'arrondissement. Ces propositions diffèrent beaucoup entre elles, mais toutes sont hostiles au scrutin de liste. La République est comme un malade qui se tourne et se retourne sur son lit de douleur. Il s'imagine qu'en changeant de position il guérira ; le mal ne vient pas du lit, mais du malade lui-même, et le cancéreux couché sur le bord du lit ou au milieu, n'en est pas moins atteint d'un mal incurable. Ainsi en est-il de la République.

Ces pauvres républicains, il y a quatre ans ils réclamaient le scrutin de liste à cor et à cris, lui seul pouvait relever la République, lui seul pouvait réaliser la concentration hors de laquelle il n'est point de salut. La concentration, on l'a vue à l'œuvre, et les républicains désolés ramassent humblement le scrutin d'arrondissement, jeté par eux dans le ruisseau.

La Commission fort embarrassée n'ose se prononcer et invite la Chambre à ouvrir un grand débat sur la question. Le débat aura lieu et toutes les paroles échangées ne seront que des mots vains. Les députés se décideront en faveur du scrutin qui leur donnera le plus de chances d'être élus. Ils scruteront les cœurs et les reins de leurs électeurs, et leurs électeurs n'habitent pas le Palais-Bourbon. La discussion est donc superflue ; si le Ministère était sincère, il supprimerait le débat et dirait tout bonnement : Messieurs, chacun de nous consultera son intérêt personnel, je le sais bien, et vous aussi. Donc, pas de phrases et votons.

M. Lambert de Sainte-Croix a adressé la lettre suivante aux présidents des Comités monarchistes des départements :

Paris, 12 décembre 1888.

Monsieur, La révision des listes électorales, qui commencera le 1^{er} janvier 1889 pour être close le 31 mars, aura cette année une importance dont vous avez, j'en suis certain, déjà dû vous préoccuper.

Le sort des élections générales dépendra sur bien des points de la bonne et loyale confection des listes.

Il conviendrait donc que tous nos amis s'occupent, dans les délais légaux, de vérifier, sur place, dans leurs communes respectives, si des omissions, des maintiens ou des inscriptions d'électeurs n'ont pas eu lieu arbitrairement pour permettre au jour du scrutin des doubles votes et des émargements frauduleux au profit de nos adversaires. Tandis que certains de nos amis seraient écartés et privés de l'exercice de leur droit.

Je vous prie donc de provoquer partout l'inscription de tous les citoyens qui vous savez dévoués aux idées de conservation sociale et de protester contre la malotien sur les listes électorales de ceux qui n'y doivent pas figurer. Vous trouverez à cet égard tous les renseignements utiles dans la brochure ci-jointe de M. de Croissy.

Dans le cas où les comités locaux, que je vous engage à constituer, seraient embarrassés par les difficultés sur des questions de droit ou de procédure, vous pouvez m'adresser toutes les demandes d'informations et je leur ferai donner une prompt solution.

Recevez, monsieur, les assurances de ma haute considération. LAMBERT DE SAINTE-CROIX

34, boulevard de Courcelles.

M. de Cassagnac n'est pas partisan du plébiscite préalable, dont il peint à merveille tous les inconvénients :

C'est tout bonnement absurde. Et achevons le plébiscite préalable par des chiffres.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par Pierre FORTURA

Mais quand on descendit de voiture Arpingard eut malgré lui un mouvement fébrile.

C'est ici ?

Où, lui répondirent les témoins.

Il demanda encore : C'est l'heure ?

Un des témoins regarda à sa montre et lui répondit qu'ils étaient en avance de dix minutes.

Arpingard respira.

Tout en se dirigeant vers le milieu de la contrée où devait avoir lieu le combat, il jetait des regards inquiets des deux côtés et ses yeux sonnaient le Bois.

Il parvenait cependant encore à dissimuler son anxiété.

Une silhouette qui se profila entre les branches lui donna un moment d'espoir. Ce n'était qu'un promeneur matinal qui ne s'arrêta point.

Il se sentit les jambes un peu faibles.

Encore cinq minutes, dit un des témoins.

Une voiture découverte apparut. Bertrand ne put s'empêcher de trébucher.

Il n'y avait qu'une seule personne dans cette voiture. Mais plus elle s'approchait, plus Arpingard perdait courage. C'était le médecin qui rejoignait les témoins de Bertrand.

Seraient-ils en retard ? dit un des amis, il va être l'heure juste.

Peut-être, hasarda Arpingard, M. Deschamps a-t-il craint au dernier moment de sortir de chez lui ; il est sous le coup de poursuites pour dettes et il peut craindre d'être appréhendé au corps.

Il nous est expliqué sa situation.

Voilà, je crois, un fiacre.

En effet, Bertrand avait bien entendu : un fiacre s'engageait dans l'allée et roulait doucement sur le sable fin, pendant que Arpingard se demandait avec angoisse si ce fiacre-là contenait trois hommes ou un seul.

Il en contenait trois : Raoul sortit le premier, sautant légèrement, très en jambe, et presque souffrant. Puis ses deux amis mirent pied à terre.

Oh ! ce Mériot, ce Mériot !

Arpingard était à ce moment pâle comme un mort.

Eh bien ! Messieurs, dit un des témoins, il est l'heure, nous allons mesurer les armes.

Pardon, Messieurs, dit Bertrand, quel est le numéro des fleurets ?

Il n'a pas été spécifié.

C'est un oubli.

Nous avons, reprit le fils de Raoul, apporté des fleurets numéro cinq.

Nous aussi, répondirent les amis de Bertrand.

Nous sommes donc d'accord.

Arpingard demanda encore à parler en particulier à ses témoins ; et tout en jetant un coup d'œil vers l'entrée de la contre-allée pour voir si Mériot n'arrivait pas, il essayait de soulever encore quelques difficultés pour gagner du temps.

On jeta une pièce de cinq francs en l'air pour tirer les places.

L'avantage fut à Arpingard.

Il choisit donc la place, après quelque hésitation. Il reprit un léger trébuchement, et ses lèvres pincées exprimaient son effroi.

Il se déshabilla lentement.

Il garda son gilet de flanelle sous sa chemise, malgré l'avis du médecin qui craint toujours qu'en cas de blessure elle soit envenimée par la laine s'accrochant aux pointes des fleurets. Le médecin, au moment où les deux adversaires allaient se mettre en garde, intervint donc pour faire observer ses prescriptions par Bertrand.

Bertrand gagna encore à cela deux minutes — mais Mériot ne se montrait toujours pas.

Un moment, Arpingard se demanda s'il ne provoquerait pas des explications pour arrêter l'affaire et amener une réconciliation sur le terrain. Mais à

la vue de Raoul très ferme et le front haut, le regardant daplomb, il sentit le courage lui revenir ; la haine tendit tous ses ressorts et d'un mouvement nerveux, n'espérant plus Mériot, il tomba en garde.

Allez, Messieurs, dit-il à ses témoins.

Raoul chargé comme un fou d'un bâton de bois, Arpingard rompit ; il rompit à ce point qu'on dut arrêter les combattants qui ne parvenaient pas à se trouver à distance utile.

Arpingard tout en sueur demanda à se reposer un instant.

Il jetait devant lui des regards désespérés, mais pas un fiacre, pas un homme. Mériot avait décidément oublié la consigne.

On remit les adversaires en garde.

Raoul furieux désarma Arpingard d'un vigoureux coup de contre-de-quart. Cela donna encore, à Bertrand, le temps d'attendre Mériot.

Mais si non ! En effet, à peine eut-il ramassé son arme qu'il s'élança sur Raoul dont le fleuret atteignit en pleine poitrine.

Arpingard tomba.

Le médecin, les témoins, Raoul et lui-même, s'empresèrent autour de lui.

Messieurs, dit le médecin après avoir examiné la blessure, je ne pourrais prononcer que demain.

A ce moment, une nouvelle voiture débouchait

Il y a, par exemple, 10 millions d'électeurs.

L'Empire ramporte 3 millions de suffrages ; la Royauté, 3 millions ; la République, 4 millions.

Comme le ballottage, en matière plébiscitaire, n'existe pas et ne saurait être pratiqué, la République, battue quant à la majorité absolue, profite de sa majorité relative pour interpréter le scrutin en sa faveur et conserver éternellement le pouvoir.

Voilà donc à quoi, forcément, aboutirait le PLÉBISCITE PRÉALABLE, la plus curieuse des nouveautés de la saison !

J'ajouterai, pour en finir, avec une conception puérile, inconsciente, qui n'est pas digne du grand et noble parti politique auquel on l'infirme, que l'Empire n'a jamais pratiqué de cette façon le plébiscite. Alors, de quel droit voudrait-on imposer cette forme nouvelle ?

Toute la question, comme nous disions naguère, est de savoir qui tient les urnes. Ce n'est pas seulement affaire d'honnêteté et de surveillance, mais bien plutôt d'influence et d'habitude. La grande majorité du pays accepte plus qu'elle ne choisit le gouvernement ; et pour beaucoup même accepter, c'est tolérer par crainte de pire.

CHEZ M^{me} BOULANGER

Un rédacteur du Peuple a eu la conversation suivante avec M^{me} Boulanger :

— Je ne me serais pas permis, Madame, de venir troubler votre solitude si plusieurs de nos confrères ne vous avaient mise en cause à la suite de la publication d'un interview qu'ils ont eu avec votre mari.

J'ai lu, en effet, vous répond M^{me} Boulanger, plusieurs articles relatant d'une façon plus ou moins bienveillante le pénible événement qui vient briser ma vie. Mais vous savez que, chrétienne et catholique fervente avant tout, je n'use pas de représailles. C'est un procédé dont ne sauraient s'accommoder mes sentiments religieux et qui serait en contradiction avec la ligne de conduite dont je me suis pas un seul instant déparlé durant toute mon existence. Et, d'ailleurs, quelles révélations attendez-vous de moi ? Croyez-vous qu'il soit d'un bon exemple de jeter en pâture les tortures d'une femme à la curiosité du public ? Et estimez-vous qu'il soit digne de moi de prêter la main à la dissection de ma douleur et de mes désillusions ?

Plus que tout autre, madame, je respecte votre douleur, mais cependant, le général, par ses déclarations à l'un de nos confrères, ne semble-t-il pas avoir autorisé votre réponse ? Le bruit se répand que vous avez quitté le toit conjugal et refusé de le réintégrer. Cette version n'est-elle pas préjudiciable à vos intérêts, à ceux mêmes de Mademoiselle votre fille ?

(Une grande émotion s'empare de M^{me} Boulanger.)

— Mais, à proprement parler, je n'ai déserté le toit conjugal, et peu m'importe que l'éloignement dans lequel j'ai vécu soit

interprété d'une façon défavorable pour moi. Ma conscience est calme, je n'ai rien à me reprocher. Mais dire que j'ai refusé de reprendre la vie commune, jamais ! Ma religion m'ordonnait le contraire et j'ai tout fait pour arriver à ce but. Par deux fois, j'ai proposé de réintégrer ce domicile qu'on m'accuse d'avoir abandonné ! Par deux fois, je me suis heurtée à un refus catégorique, et veuillez croire qu'il m'a fallu toute l'énergie que donne la foi pour compromettre ainsi ma dignité de mère et d'épouse.

(Et, ce disant, M^{me} Boulanger ne peut retenir ses larmes.)

— Ce n'est donc pas vous, Madame, qui avez intenté une demande en divorce ?

— Assurément non ! si pénible que m'eût été l'existence, une telle idée ne me serait jamais venue à l'esprit. C'est le général, à qui il a plu de jouer au Napoléon avant la lettre, répudiant Joséphine pour épouser Marie-Louise ! Je crains que cette conduite ne soit suivie, à prochaine date, du châtiment, car le respect de la famille impose des devoirs dont le mépris est fécond en déceptions et en désenchantements.

— Et cependant, Madame, vous avez toujours été aussi bonne mère que bonne épouse ?

— Vous pouvez le croire ; Dieu seul sait l'affection dont j'ai entouré le général, le dévouement avec lequel je l'ai soigné quand, colonel, il vint à tomber malade. Et de tout cela, il n'a gardé aucune reconnaissance, pas même l'ombre d'un souvenir.

— Le général serait-il donc un égoïste ?

— Vous m'en feriez dire plus long que je ne le souhaite. Je me dois à moi-même de ne pas insister aux détails de ma vie privée des curieux et des indifférents. Trouvez donc bon que je cache tout ce que j'ai pu souffrir, et que je garde par devers moi le secret de mes misères, secret dont je ne suis d'ailleurs pas le seul dépositaire.

INFORMATIONS

Hier, à la Chambre, suite de la discussion sur la convention franco-hellénique. On se bat à propos des raisins secs. Les adversaires des raisins secs grecs soutiennent que l'exportation de ce fruit donne assurément de beaux bénéfices aux fabricants de vin qui le transforment en nectar, mais qu'elle nuit singulièrement à la vente de nos vins naturels.

Les partisans de ces raisins tant décriés affirment que cette exportation est relativement peu considérable ; que, en cas de rejet de la convention, elle continuerait sous l'étiquette turque ; que le vin fait avec des raisins préalablement desséchés constitue une boisson des plus hygiéniques ; qu'il n'y a aucune raison d'être désagréable aux compatriotes du grand Kokinos. C'est l'éternelle querelle des protectionnistes et des libéraux. Enfin après une lutte très vive la victoire reste aux adversaires des raisins secs et le traité est repoussé.

Mais, dispute, duel, arrestation sur le terrain, tout cela tournait dans sa tête...

Bien qu'il allât avoir le temps d'y penser et que la première chose à faire eût été de s'occuper de la façon dont il vivrait dans sa prison, Raoul ne put s'arracher l'esprit pendant le premier moment aux aventures dont il venait d'être le héros et la victime.

Il y aurait songé jusqu'au soir si, vers midi, il n'avait entendu frapper.

Raoul eut un geste d'impatience. Le pire des ennuis en prison est peut-être de ne pouvoir fermer sa porte.

— C'est moi, monsieur, Belin, votre gardien, pour vous servir.

— Pourquoi frappez-vous ? Vous savez bien que je ne peux pas ouvrir.

— Je ne demande pas à monsieur de m'ouvrir, dit l'homme, mais la permission de me laisser ouvrir.

— Tiens, se dit Raoul, un respectueux ! Entrez, Monsieur Belin, entrez.

Belin donna un coup de clef dans l'énorme serrure et fit son apparition dans la prison.

C'était un petit homme, gros, gras et tout rond. Il marcha à pas de loup, jusqu'au milieu de la pièce, son baret à la main et demi incliné :

— Si Monsieur a besoin de mon dévouement... Monsieur est dans mon service... le directeur est

LES NOUVEAUX BILLETS DE BANQUE

C'est à partir de lundi que commencera aux guichets de la Banque de France et de ses succursales l'émission des nouveaux billets de 500 francs.

LE DIVORCE DU GÉNÉRAL BOULANGER

On annonce que l'action en divorce intentée par le général Boulanger est définitivement retirée depuis avant-hier.

LE TONKIN PACIFIÉ

Le paquebot de Chine arrivé avant-hier à Mars-ile apporte, comme toujours, de mauvaises nouvelles du Tonkin.

Au commencement de novembre, une rencontre a eu lieu entre une colonne commandée par le capitaine Huguenin et une bande chinoise entre Bien Long et Auchy.

Les Chinois ont été dispersés, mais nous avons eu cinq morts et trois blessés.

RETOUR DU TONKIN. — Le Colombo vient d'arriver du Tonkin. Il y a eu vingt décès depuis le départ de Haiphong, dont trois entre Haiphong et Saigon.

Parmi les décès, nous relevons les noms suivants : le médecin principal de la marine Jobet, directeur de l'hôpital d'Haiphong, mort de dysenterie, quelques jours avant d'arriver à Saigon, et dont les obsèques ont eu lieu dans cette ville ; Bonvarlet, capitaine d'infanterie de marine ; Baudouin, chef ouvrier, et Delhier, capitaine au 2^e étranger.

Un jeune ingénieur des mines, M. Emile Salmat, vient de mourir, emporté par la dysenterie, à l'âge de 27 ans, au Tonkin, où il était en mission depuis 2 ans.

LE LIEUTENANT DANDURAND

On nous annonce la mort de M. Dandurand, sous-lieutenant au 93^e. Ce jeune officier, qui avait fait les campagnes de Tunisie et du Tonkin, n'a pu résister aux suites d'une fièvre typhoïde qui le tenait alité depuis près de trois mois.

M. Dandurand était de la deuxième promotion de Saint-Maixent.

UN SAGE

Quelques détails sur le fils de la défunte duchesse de Galliera :

Imbu de certaines théories socialistes qu'il est rare de rencontrer chez un homme de son monde, et encore plus rare de voir mettre en pratique, M. Ferrari ne voulut jamais porter le titre de duc de Galliera.

De plus, il renonça dans un temps à la fortune qui lui revenait de son père et, se contentant d'un revenu fort modeste, il entra comme simple répétiteur dans un collège.

Plus tard, M. Ferrari se rendit en Allemagne et en Amérique, où il se fit professeur d'histoire. En dernier lieu, il faisait un

indigent, moi, plus encore que le directeur ; et je viens rappeler à Monsieur qu'il a le droit de s'émanciper de la nourriture réglementaire ; je pourrai, s'il le veut, le nourrir, à la pistole, vieux système qui a du bon et auquel on revient tous les jours tant les hôteliers ont fait regretter les gendarmes. Je donnerais alors à Monsieur un repas de famille ; mets bourgeois avec vin qui me vient tout droit d'un cousin de Bourgogne. Si Monsieur, cependant, avait un restaurant de prédilection, je m'exprimerais d'avoir l'honneur d'y faire chercher ce que son appétit désire.

— Je n'ai pas faim.

— J'observerai à Monsieur que l'appétit vient en mangeant.

— Servez-moi alors n'importe quoi... avec du vin... Vous avez du vin ?

— Oh ! Monsieur, les plus vénérables bouteilles... Monsieur veut-il du poulet sauté ?

— Ce que vous aurez... apportez vite et laissez-moi.

Belin fit une profonde salutation et s'en alla — comme il était venu sur la pointe du pied et à reculons, avec un déploiement de postures respectueuses.

Il revint un quart d'heure après avec des bouteilles sous le bras droit, une miche sous l'aisselle gauche ; plats et assiettes dans la main, une serviette aux dents.

cours à l'École libre des sciences politiques. Cet original pourrait bien être un sage.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Listes Électorales

Voici les époques des diverses opérations relatives aux listes électorales :

Du 4^e au 10 janvier. — Préparation des tableaux de rectifications.

Du 10 au 14 janvier. — Délai pour dresser les tableaux de rectifications.

Du 14 au 15 janvier. — Publication des tableaux de rectifications.

Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.

Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations.

Du 9 au 12 février. — Vérifications des décisions des commissions.

Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.

Du 27 février au 2 mars. — Notifications des décisions du juge de paix.

3^e mars. — Clôture des listes.

Les cultivateurs

Et les ouvriers peigneurs de chanvre chez M. le préfet.

Ainsi que nous l'avions annoncé dans la note insérée, il y a quelques jours, environ cent cinquante cultivateurs et ouvriers peigneurs de chanvre se sont réunis mardi, à deux heures, sur la place de la Préfecture.

Une vingtaine de délégués ont été reçus par M. le préfet.

Ces messieurs se sont retirés peu satisfaits, dit-on. Entre autres aménités et motifs d'encouragement, M. le préfet a dit aux délégués : Vous manquez d'initiative et vous êtes trop mous au travail.

Comme c'est facile à dire quand on est installé auprès d'un bon feu dans une préfecture et que l'on touche bon au mal au de superbes appointements !

Les cultivateurs et les peigneurs de chanvre, eux, qui supportent tout le poids du jour, le froid et le chaud, les inondations, les mauvaises récoltes, les chômages, la violence de la crise commerciale et industrielle, ont bien tort de se plaindre ; s'ils ne font pas des affaires aussi fructueuses qu'un préfet de la R. F., c'est qu'ils sont « mous au travail ».

N'est-ce pas une sorte d'injure absolument gratuite à l'adresse de nos populations d'Anjou si actives et si laborieuses ? Car jusqu'à ce jour, dans ce beau département, patrons et ouvriers ont fait preuve d'intelligence et d'énergie pour atténuer autant que possible les mauvais résultats des traités de commerce. Combien de régions en France sont encore plus éprouvées que l'Anjou ! En

Il dressa la table avec dextérité, disposa fort convenablement le couvert et servit très bien le déjeuner.

Raoul comprit qu'il n'était pas la proie d'un geôlier farouche et le sieur Belin, son gardien, lui parut être un homme accommodant.

Quand il eut déjeuné assez passablement il regarda un peu autour de lui et fit l'examen de sa prison.

A ce moment un rayon de soleil se jouait sur le badigeon jaune, couleur administrative, qui tinte les murs et en illuminait des parois. Ce spectacle lui eut été agréable si une lourde boiserie noire rompant l'harmonie des nuances ne lui eut rappelé, avec une serrure énorme, l'endroit où il se trouvait depuis le matin.

Son lit, sur lequel il alla s'asseoir un moment, lui parut un peu dur.

Et il ne tarda pas à retomber, le front dans ses mains, tout entier à ses rêveries.

Il pensait à une prison bien plus douce, à une captivité égayée par des réflexions émanées, mais souvent riantes, de ce cinquième étage de la maison numéro 17, rue Geoffroy-Marie, où il avait vu pour la première fois le frais visage de Cécile Cernay.

Cette charmante figure, qui s'élevait tout naturellement dans son esprit avait pour repoussoir naturel le profil sec de Bertrand Arpingard.

dans la contre-allée ; c'était le sacre de Mériel.

XI

La prison pour dettes n'était point ce qu'on pourrait croire. Il y avait loin de cette bénigne habitation au cachot romantique dont la paille suait une humidité légendaire.

Aussi comprend-on bien Mercadet à la réunion des créanciers, dans la comédie de Balzac. Il dit de son allégre : « Allons à Clichy, Messieurs, allons à Clichy ! » Souvent des débiteurs vivaient mieux passer là quelque temps que de payer leurs dettes.

Les prisonniers de Clichy n'étaient point en effet des reclus séparés du monde, privés de voir leurs proches et leurs amis. Ils pouvaient recevoir ; il s'est fait en cet établissement des festins qui restent acquis à l'histoire. L'incarcération du célèbre fournisseur des armées du premier Empire, Ouvrard, semble être aujourd'hui une légende dorée. Rien n'est plus authentique, cependant, que l'arrestation de ce millionnaire qui transforma la prison de Clichy en maison de plaisance où il tenait table ouverte avec une incroyable prodigalité.

Raoul ne devait donc pas être saisi d'une grande tristesse en s'installant dans son nouveau logement, et sans les événements qui avaient accompagné son incarceration il n'eût éprouvé qu'une émotion modérée.

leur appliquant d'une manière générale les reproches injustes de M. le préfet, on en concluerait qu'à peu près partout, les travailleurs des champs comme ceux des villes ne savent pas s'y prendre pour gagner leur vie.

Comme conséquence, les fonctionnaires qui obtiennent des places grassement rétribuées font seuls preuve d'une habileté véridable. (Journal de Maine-et-Loire.)

MÉRON. — Un enfant de 14 ans, nommé Roy, d'Antoigné, a été tué par un éboulement en voulant détacher un bloc de pierre dans une carrière de la commune de Méron. Son père qui travaillait non loin de là est accouru pour porter secours au malheureux ; mais tous secours furent inutiles.

LES DÉPÔTS DE REMONTE

Il y a quatre dépôts de remonte de supprimés : ceux d'Angers, de Méridnac, d'Arles, de Favernay.

Ces établissements passent dépôts de transition et sont rattachés :

Le dépôt d'Angers à celui de Fontenay ;
Le dépôt de Méridnac à celui d'Agen ;
Le dépôt d'Arles à celui de Mâcon ;
Le dépôt de Favernay à celui de Villiers.

Comme conséquence de cette décision, il y aura lieu de faire une nouvelle répartition des départements pour l'exploitation des ressources en chevaux, entre les dépôts de remonte maintenus.

Nous publierons cette nouvelle répartition dès qu'elle aura été définitivement arrêtée.

Tours. — La neige. — On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire :

« La neige a fait mardi sa première apparition ; vers 11 heures du matin, des flocons rares et légers sont tombés sur la ligne et les environs. C'était à prévoir. Depuis quelques jours, le ciel, malgré une hausse persistante du baromètre et un froid vif, était constamment couvert, et une brume épaisse se formait à la naissance du jour.

Les habitants de la campagne, et en général les « travailleurs de la terre » ne se plaignent pas du temps qu'il fait. Il en est de même des médecins et des pharmaciens dont les cabinets de consultation et les officines ne désertent pas. Nous n'en dirons pas autant de leurs clients. Depuis longtemps on n'avait vu tant d'arthritiques, de catarrhiques, de bronchitiques, de rhumatisants. C'est en ce moment que les plus grandes précautions sont à prendre, et il est nécessaire surtout d'éviter de respirer l'air froid. Celui qui a traversé un foulard ou même une simple voilette est infiniment moins dangereux pour les poumons sensibles que celui qui est aspiré directement, surtout par la bouche. Avis aux intéressés. »

HEUREUX DÉPARTEMENT

Les assises des Deux-Sèvres pour le 4^e trimestre 1888 devaient s'ouvrir à Niort le 17 décembre.

Et par une particularité remarquable de sa sonnerie, ce n'était pas, le fleurin à la main devant lui, qu'il revoyait en ce moment Bertrand Arpinard, ce n'était pas non plus chez lui, devant les cartes froissées et lui lançant l'insulte, il se le figurait chez M^{me} Gerday. Il se le représentait dans ce charmant cadre d'intérieur où il détonnait absolument.

Raoul pensa qu'il ne pourrait plus surveiller ses agissements auprès de M^{lle} Cernay comme il se l'était promis. Cette chère petite Cécile se laisserait-elle abuser par des promesses ? Oh ! non ! Ce n'était pas possible. Cette aventure fâcheuse était trop commune, elle n'en serait pas la victime ! Cependant, Raoul Deschamps en songeant à elle avait le cœur bien serré.

Raoul ne se demandait point pourquoi l'innocence des femmes, l'ayant si peu intéressé jusque là, elle le touchait si fort maintenant qu'il s'agissait de Cécile ; pourquoi ce paisible tableau d'intérieur entrevu au milieu de sa vie dissipée transformait à ce point les habitudes de sa pensée et le courant ordinaire de ses idées ? La solitude où il allait se trouver pendant quelque temps lui permettrait peut-être de donner la réponse à cette question.

(A suivre.)

Cette session n'aura pas lieu, aucune affaire n'étant inscrite au rôle des assises.

NANTES. — M. le Maire de Nantes a adressé avant-hier de Paris à l'administration municipale la dépêche suivante :

« M. le Ministre de la Marine a approuvé la commande, aux Chantiers de la Loire, de quatre torpilleurs du modèle de l'Ouzagan. »

LE CHATEAU DE CHENONCEAUX

Le jugement du tribunal de Tours qui renvoyait la vente du château de Chenonceaux au 5 janvier prochain avait, en outre, sur la demande du Crédit Foncier, créancier hypothécaire de M^{me} Pelouze, donné à M. Petit, juge, la mission de dresser un constat des lieux et chargé M. Peigné de photographier la grande galerie.

Ceci fait, un débat s'est élevé sur la question de savoir si les tableaux et objets d'art doivent être considérés comme de simples meubles ou comme des immeubles par destination.

Pour augmenter la valeur de son gage, le Crédit Foncier prétend que ces tableaux et objets d'art rentrent dans la seconde catégorie, et a produit, à l'appui de sa demande, une lettre émanant de M^{me} Pelouze.

Aux termes de cette lettre, écrite en mai 1888, en vue d'obtenir un prêt de cinq cent mille francs, celle-ci offrait précisément au Crédit Foncier sa galerie comme garantie, et expliquait que tous ses objets d'art, estimés 900,000 fr., fixés dans le château à perpétuelle demeure — immeubles par destination — devaient constituer une garantie suffisante.

Tout en ayant refusé de donner satisfaction à M^{me} Pelouze, le Crédit Foncier s'est servi de sa lettre pour appuyer ses revendications d'aujourd'hui.

Mais les prétentions du Crédit Foncier ont été combattues par les créanciers chirographaires qui, eux, doivent être payés au marc le franc, sur le produit de la vente des meubles.

M. le procureur de la République a conclu dans le sens du Crédit Foncier.

Le Tribunal, après les plaidoiries des avocats, le rapport du juge et l'examen des photographies, a décidé qu'à l'exception d'une glace, d'un carrel et de quelques potiches, tous les tableaux et objets de la grande galerie doivent être considérés comme immeubles par destination, et seront par conséquent compris dans l'adjudication du château, qui est fixée au 5 janvier, à l'audience des criées du Tribunal.

ÉTOUFFÉ PAR UN MORCEAU DE VIANDRE

Le 2 décembre, au Grand-Lucé (Sarthe), le nommé Lemoine est mort dans des circonstances exceptionnelles. Après avoir fait le tour des auberges, il se présenta chez les époux Robert, et leur demanda la permission de dîner avec eux. Pendant le repas, Lemoine se leva tout à coup et retomba comme une masse.

Les époux Robert, épouvantés, appelèrent au secours. Lemoine fut transporté à l'hospice, où M. le docteur Sarcelay fut mandé en toute hâte. Quand il arriva, Lemoine était mort. Ce malheureux avait avalé de travers un gros morceau de viande qui, logé dans la trachée artère, l'a étouffé.

LIVRES D'ÉTRENNES

DE LA MAISON ALFRED MAME ET FILS, DE TOURS

La maison MAME présente cette année à sa nombreuse clientèle un choix d'ouvrages du plus haut intérêt.

Le Bienheureux J. B. de la Salle, par Armand Ravelet, est un magnifique hommage rendu à la mémoire du fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Le talent des dessinateurs et graveurs les plus distingués a été mis largement à contribution pour mettre la forme à la hauteur du texte.

Dans deux ouvrages remarquables et vivants d'intérêt : les Grandes Entreprises modernes et les Explorateurs de l'Afrique, M. Paul Bory montre l'homme de notre temps s'acharnant, tantôt à vaincre les obstacles de la nature dans le percement des isthmes et des montagnes, etc., tantôt à rechercher les secrets des déserts africains.

Citons encore le Règne de François I^{er} et la Renaissance, par E. de la Gournerie. Castel Blair, par Flora Shaw, est le récit fidèle de la vie de château et de l'éducation de la jeunesse en Irlande ; cette œuvre originale est destinée à un éclatant succès.

Le Rogaine de l'Éléphant blanc, tradition de A. Tissot, et le Cratère, par Fenimore Cooper, se recommandent d'eux-mêmes aux lecteurs.

La collection illustrée in-12 s'est enrichie de trois charmants volumes : les Bonnes gens, par M^{me} Marie-Félicie Testas ; Cœur loyal, par Marie Guérrier de Haupt, et la Nièce du docteur, un vrai roman de jeunes filles.

Enfin la sainte Bible à l'usage de l'enfance traduit, en de naïves et délicates gravures, les faits les plus remarquables de l'Ancien Testament.

FAITS DIVERS

Un soldat du 98^e de ligne, nommé Faure, caserné au fort Loyasse, à Lyon, a été victime d'un étrange accident.

Il venait d'endosser sa tunique, dans le drap de laquelle était piquée une longue aiguille. Tout-à-coup, en se baissant pour astiquer sa cartouchière, il sentit une douleur aiguë à la hauteur du cœur.

L'aiguille s'était enfoncée d'au moins 35 millimètres dans les chairs.

Aux cris du malheureux, ses camarades accoururent et essayèrent d'arracher l'aiguille ; l'un d'eux put y parvenir en la prenant entre ses dents.

Quelques gouttes de sang marquaient seules la place de la piqure, et Faure s'était remis à la besogne.

Son travail fini, se sentant un peu indisposé, il se coucha sur son lit. Au bout d'un certain laps, ses camarades, le voyant toujours immobile, s'approchèrent de lui et s'aperçurent qu'il était mort. L'aiguille avait touché le cœur.

UN MARIAGE MAÇONNIQUE

L'événement rend compte d'un mariage maçonnique, qui a eu lieu, au Grand-Orient (hisez temple) de la rue Cadet, et il le caractérise en disant que « à part son athéisme, » ce mariage « a affecté le caractère à la fois familial et pittoresque qui est le propre des traditions franc-maçonniques. »

« Un grand nombre de frères, de sœurs et même de profanes étaient réunis dans le grand temple de la rue Cadet pour assister au mariage maçonnique du F. Angelloz et de la Low. Louise Lecreux. Le temple avait été, pour la solennité, paré de ses plus beaux atours. Une véritable avalanche de fleurs et de plantes en garnissait les abords et les colonnes ; l'estrade destinée à recevoir les dignitaires de l'Ordre en était littéralement entourée. Au milieu du flamboiement de mille lumières, sous un dais orné de trophées de drapeaux, émergèrent un buste de la République, dû au ciseau du père de la mariée, le F. Jaspas France.

La cérémonie par elle-même s'est accomplie avec une simplicité qui contraste avec le luxe et l'appareil de nos fastes religieux. Pas d'orgue, pas de chants, pas de cierges portés, ni de bénédiction en latin ; mais des conseils pratiques et paternels. »

C'était très simple, en effet ; voyez :

« La jeune épouse ayant revêtu l'écharpe de sœur, le vénérable, le maillet d'une main, l'épée nue de l'autre, donna l'accolade aux mariés, frappa l'épée du maillet à intervalles déterminés par les rites maçonniques, et déclara l'union accomplie.

« Une médaille commémorative, et 2 anneaux d'or offerts par leurs frères, rappelleront aux jeunes époux la date de cette mémorable cérémonie. »

Quelle simplicité !

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 17 Décembre 1888

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel CARRÉ et Jules BARBIER, musique de M. Ambroise THOMAS.

Pour les débuts de M^{lle} Julia REINE, première dugazon.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 15 décembre

La Fille du Régiment et La Princesse de Trébizonde, pour le 3^e début de M. Larrivé, 1^{er} basse.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 1888,
à 1 heure 1/2 très-précise

322^e Concert populaire (7^e de l'abonnement)

Avec le concours de

M. Ch.-M. WIDOR, compositeur ; M. I. PHILIPP, pianiste.

Programme

1^o Nuit de Sabbat (Ch.-M. Widor). — Ouverture. Adagio. Bacchanale. — Première audition en France. — Dirigé par l'auteur.

2^o Concerto pour piano et orchestre (Ch.-M. Widor). — Allegro. Adagio. Fugue. — Exécuté par M. I. Philipp. Dirigé par l'auteur. — Première audition à Angers.

3^o Sérénade (Ch.-M. Widor). — Dirigé par l'auteur. — Première audition à Angers.

4^o Fugue pour orgue (J.-S. Bach). — Exécuté par M. Ch. Widor.

5^o Fantaisie pour piano et orchestre (A. Périlhou). — Exécuté par M. I. Philipp. — Première audition.

6^o Ronde de nuit et Kermesse de Maître Ambros (Ch.-M. Widor). — Dirigé par l'auteur. — Première audition à Angers.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 décembre.

La crainte d'une élévation du prix des reports en liquidation de quinzaine ralentit les affaires. Le 3 0/0 s'inscrit à 83 1/2 ; le 4 1/2 0/0 à 103 85.

Très grand ferme sur l'action du Crédit Foncier à 1,367 50. Il ne faut pas oublier qu'un coupon se détache en janvier. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de transactions ; celles qui sont au-dessous du pair sont notamment très recherchées.

La Société Générale cote 465.
La Banque de Paris est tenue de 885 à 887 50 et paraît appelée à progresser.

Le groupe de Panama a été un des plus animés du marché. L'action partie de 145 monte à 156 et reste demandée à ce cours. Les obligations à lots font une très bonne contenance et s'échangent, les libérées, de 270 à 275.

L'action de l'Est-Océan est en faveur à 64. On sait qu'un coupon de 3 1/2 vient à échéance le 15 courant.

La Banque de l'Ouest paye dès ce jour à présentation tous les coupons à échéance de janvier et vérifie les listes de tirages afin d'informer en temps utile ceux de ses clients qui ont des titres remboursables avec ou sans primes.

L'obligation des Chemins de fer Economiques a des demandes à 360.

BOURSE DE PARIS

DU 13 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.	83 10
Rente 3 0/0 amortissable.	86 »
Rente 4 1/2 (nouveau).	103 70
Obligations du Trésor.	506 75

Francis VÖLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie SAUMUR

« A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des épreuves il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera, »

UN PORTRAIT

MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ

Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable.

Fonds aristocrates. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

POUR 1889

vient de paraître

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis dessins d'actualité.

Le prix : 20 centimes l'exemplaire, 25 cent francs par la poste. — La douzaine avec le troisième, 2 fr. 40 et 3 fr. franco. — Le cent, 15 fr. — 300, 65 fr. — 1,000, 120 fr. — Le tout franco jusqu'à la gare la plus proche.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chutes de cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou Dépôt des Pommades Mahon à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

FAILLITE E. BEDON.

Les créanciers de la faillite E. Bedon, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay, qui n'ont pas encore fait vérifier et affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au tribunal de Saumur, salle des faillites, le vendredi 21 décembre 1888, à 9 heures 1/2 du matin, à l'effet d'assister à la clôture du procès-verbal de vérification, après quoi les délais déterminés par les art. 492 et 497 du Code de commerce seront aspirés.

Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Séparation de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 1^{er} décembre 1888, enregistré,

Il appert que : M^{me} Jeanne-Marie Glorion, épouse de M. Louis Buriel, demeurant à Saumur, rue des Écuries, admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 20 juin 1888,

Avant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec ledit sieur Louis Buriel, son mari.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné. Saumur, le 13 décembre 1888.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1889.

LA GRANDE PRAIRIE

DE L'ILE PONNEAU S'adresser au garde, M. PAPILLON, qui habite l'île, ou au notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, appartenant à M^{me} PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M. BENARDEAU, notaire à Vernoi.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION En l'étude de M. BENARDEAU, notaire à Vernoi.

Le Dimanche 23 décembre, à 1 heure de l'après midi,

UNE BELLE MAISON, située au bourg de Vernoi, jardin devant avec bassin, cour, servitudes derrière, le tout contenant 21 ares 27 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser audit notaire.

A VENDRE

CHIENNE MOUTON, 16 mois, pure race, sortant du Jardin d'acclimatation, et plusieurs petits chiens de poche.

S'adresser à M. TOURR, rue d'Orléans, 53.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès

A Jarry, commune de Brain-sur-Alloues, le DIMANCHE 16 décembre courant, à 1 heure de l'après-midi.

On vendra :

Deux lits complets, six couettes, buffets, buches, draps, serviettes, effets à usage de femme, batterie de cuisine, bois de chauffage, une barrique de vin, etc.

Et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

S'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Alloues.

A VENDRE à l'amiable,

1^{er}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Alloues, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{es}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Alloues et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{es}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Alloues, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Alloues.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir, occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur. Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Écuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A Louer présentement

UNE JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

UN MÉNAGE, muni de bons certificats, demande une place, le mari comme garde, régisseur, etc. la femme pour cuisine, ménage et basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRAY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

BRODERIES Or, Argent et en tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits... 1 50
— bristol... 2 »
— — anglaises et bâtarde... 2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50
— taille-douce... 4 »

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure. Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement. Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra... le demi-kilog. » 95
GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » 1 20
ROQUEFORT (société des Caves), » 1 60
Véritable BRIE, première qualité, » 1 40
CAMBERT... la pièce » 60
CAMBERT, première qualité... » 70



Dépositaire à Saumur, M. ANDRIEUX, Epicerie Centrale, 28, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEUX, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

CACAO PUR SOLUBLE VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.